

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/12/2024

Mise en ligne sur le site internet le 12/12/2024

L'an 2024, le 5 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/11/2024.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

A été nommée secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D24_044 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Monsieur le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

Budget	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2013	188,00 €
	2014	152,08 €
	2015	50,00 €
	2017	70,39 €
Total		460,47 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2024
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

